



AOP « PICPOUL DE PINET »

Annonce de mise en consultation publique

Lors de sa séance du 12/02/2026, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne 6 communes du département de l'Hérault :
Castelnau-de-Guers, Florensac, Mèze, Montagnac, Pinet et Pomérols

La consultation se déroulera du 06/03/2026 au 06/05/2026 inclus.

Les plans matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO relative aux procédures de délimitation des indications géographiques, toute personne ayant un intérêt à agir pourra formuler des réclamations auprès de l'INAO :

- Via le site demarche.numerique.gouv.fr :
<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/projet-aoc-picpoul-de-pinet-avis-de-consultation-a>
- Ou auprès de l'INAO par courrier à l'adresse suivante : INAO – Délégation Territoriale Occitanie Bâtiment NEOS 697 avenue Etienne Méhul, CA Croix d'Argent, 34070 MONTPELLIER
- Ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 06/05/2026, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus au siège de l'ODG : Syndicat de l'AOP Picpoul de Pinet 13 Avenue du Picpoul 34850 PINET de 9h à 12h et de 13h à 17h ainsi qu'au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.